

Une attitude lucide

QU'EST CE QU'UN RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR ?

C'est un risque d'accident grave, susceptible de se produire dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident prend la forme d'un incendie, d'une explosion (d'équipements ou d'un nuage de gaz inflammables) ou d'émissions de produits toxiques. Ses conséquences peuvent affecter les personnes, les biens et l'environnement.



Véhicules d'intervention



Exercice Incendie – Usine de Melle

QU'EST CE QU'UN ETABLISSEMENT SEVESO ?

Suite à l'accident industriel majeur survenu à Seveso en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée "Seveso" (renforcée en 1996). Cette directive impose aux États membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel. Si ce risque est considéré comme majeur, ces entreprises sont classées "Seveso seuil haut" et doivent informer les populations riveraines. C'est l'objet de cette plaquette d'information.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ACCIDENT ?

Si l'accident est limité à l'intérieur de l'usine :

L'industriel prend les mesures d'urgence et organise les secours à l'intérieur de son établissement avec l'aide éventuelle des secours extérieurs. C'est le Plan d'Opération Interne (P.O.I.) dont le déclenchement est réalisé par la sirène POI, testée tous les lundis à 12h.

Si un sinistre s'étend à l'extérieur de l'usine :

Le préfet, prévenu par l'industriel, prend la direction de l'ensemble des moyens d'intervention à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Il met également en œuvre les mesures de protection des populations.



Exercice POI – Usine de Melle

EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PPI, vous serez alertés par la sirène PPI.

Si vous vous trouvez dans la zone d'application du PPI, vous devez vous mettre à l'abri et attendre les instructions.

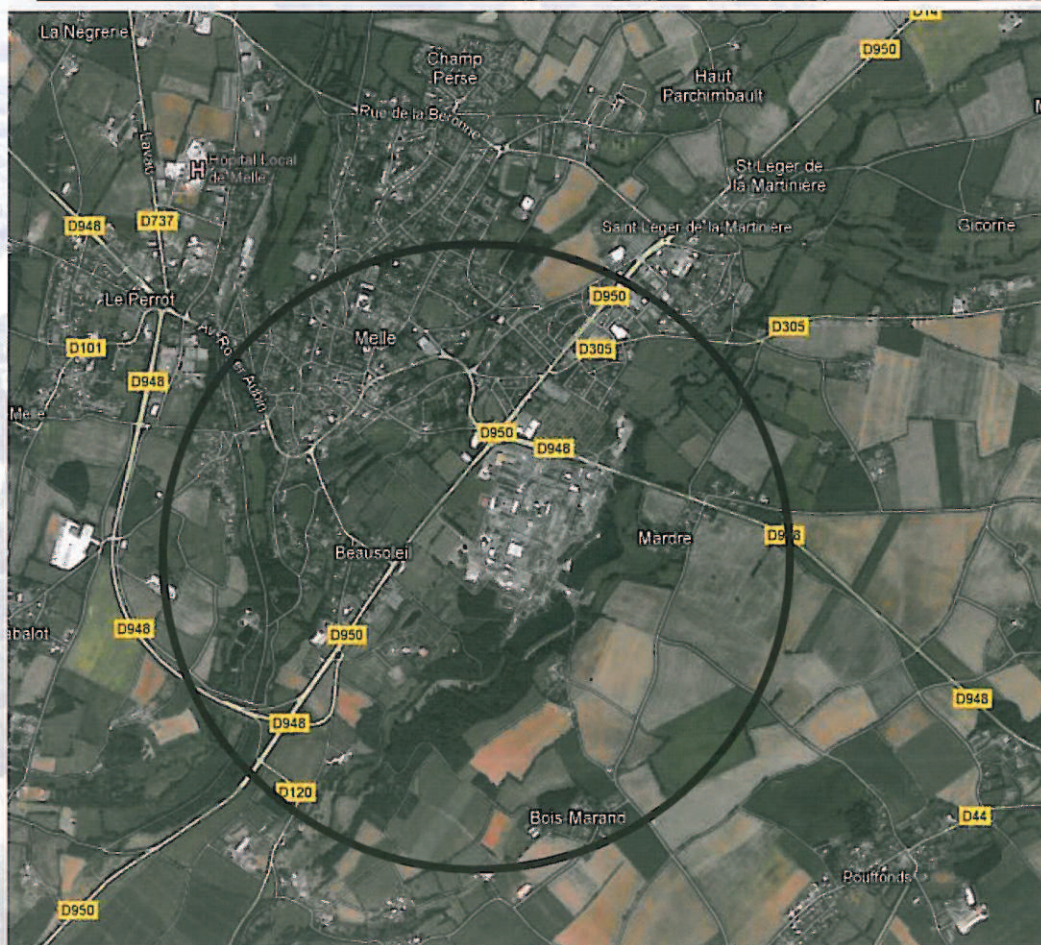
Pour votre sécurité, appliquez les consignes de la fiche jointe.

Les essais de sirène sont réalisés tous les premiers mercredis du mois à 12h.



SOLVAY : Usine de Melle

Risques	INCENDIE	EXPLOSION	TOXIQUE
Effets directs	Dégagements de chaleur et de fumées	Création d'une onde de surpression Dégagement de chaleur et de fumées	Formation d'un nuage toxique qui se déplace avec le vent en se diluant dans l'air
Conséquences sur les personnes	Brûlures Inhalation de fumées nocives	Lésions internes (poumons, tympans) Blessures provenant de la projection de débris	Nausées, irritations des yeux ou de la peau Atteintes à l'organisme



— Zone d'application du PPI



Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Solvay, à la DREAL Poitou-Charentes ou à la Préfecture de Deux Sèvres.

✓ Solvay – Usine de Melle
1, route de Limoges – Mardre
79500 ST LEGER DE LA MARTINIÈRE
Tél : 05.49.27.60.60
Fax : 05.49.27.60.53

✓ DREAL POITOU-CHARENTES
15 rue Arthur Ranc - BP 60539
86020 POITIERS CEDEX
Tél : 05.49.55.63.63
Fax : 05.49.55.63.01

✓ Préfecture des Deux Sèvres
4, rue Du Guesclin - B.P. 522
79099 NIORT CEDEX 9
Tél : 05.49.08.68.68
Fax : 05.49.28.09.67